



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

## Arrêté n° : 2/2023

### Objet :

Arrêté portant réglementation de la circulation rue de la Poste et rue de Bretonvilliers pendant les travaux de terrassement pour la pose de coffrets ENEDIS.

## LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2212-2 et L2131-1 ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie- signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la circulaire n° 96 – 14 du 6 Février 1996 relative à l'exploitation sous chantier ;

Vu l'arrêté municipal n° 44/2021 réglementant le stationnement et la circulation sur la commune ;

Vu la demande reçue en Mairie le 09/01/2023 formulée par l'entreprise DOMO ELEC par laquelle elle sollicite l'interdiction de circuler rue de la Poste du carrefour de la Bibliothèque municipale jusqu'au n° 1 de la rue de Bretonvilliers (sauf riverains), pendant les travaux de terrassement pour la pose de coffrets ENEDIS, prévus entre le 30/01/2023 et le 03/02/2023,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation routière ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La circulation des véhicules sera interdite rue de la Poste du carrefour de la Bibliothèque municipale jusqu'au n° 1 de la rue de Bretonvilliers (sauf riverains) pendant les travaux de terrassement pour la pose de coffrets ENEDIS, prévus entre le 30/01/2023 et le 03/02/2023.

Une déviation sera prévue la journée du 31/01/2023 par la rue du Petit Mont, la rue de la Poste, la rue de la Poterie et la rue de l'Eglise OU rue de Bretonvilliers, la D141.1B et la route de la Gare pour reprendre la rue du Petit Mont.

**Article 2 :** La signalisation de chantier des présentes prescriptions sera établie conformément aux dispositions réglementaires susvisées. Elle sera mise en place ainsi :

- La signalisation de chantier par : **DOMO ELEC**  
À sa charge et sous sa responsabilité

- La signalisation de déviation par : **DOMO ELEC**  
À sa charge et sous sa responsabilité

L'entreprise devra permettre la collecte des ordures ménagères les mercredis et les mardis semaines impaires pour la collecte sélective.